



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 24.02.2021, **Publication répétée:** 22.02.2021, 23.02.2021

Numéro de publication: BH00-0000000292

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation des entreprises individuelles, F. Jeanjaquet

3. Publication

Organisation concernée:

F. Jeanjaquet
CHE-105.602.566
rue du Commerce 25
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce.

Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Fin du délai: 24.03.2021

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

Le titulaire de l'entreprise est décédé et l'entreprise n'exerce plus d'activités.